

## REPRISE D'ACTIVITE APRES CESSATION TOTALE D'ACTIVITE AVEC MAINTIEN DE L'INSCRIPTION AU RCS

### Le dossier de formalité doit être constitué des documents suivants :

- [L'imprimé P2 CM](#) : en deux exemplaires complétés et signés en original par le déclarant ou son mandataire.
- **Le fonds**
  - Par création :  
Aucune pièce demandée.
  - Par achat :
    - Copie de l'acte d'achat du fonds signé des deux parties et enregistré auprès des impôts, ou acte notarié. Si la jouissance du local n'est pas énoncée dans l'acte, copie du bail signé des deux parties.
    - Copie du [journal d'annonces légales](#) ou attestation de parution avec nom du journal et date de parution.
  - Par location gérance :
    - Copie du contrat de location gérance signé des deux parties. Si la jouissance du local n'est pas énoncée dans l'acte, copie du bail signé des deux parties.
    - Copie du [journal d'annonces légales](#) ou attestation de parution avec nom du journal et date de parution.
- Si l'activité est réglementée :
  - Copie du titre, diplôme ou autorisation permettant d'exercer cette activité.
- Un [pouvoir du mandataire](#) signé des deux parties si la formalité est effectuée par un intermédiaire.

### Coût de la Formalité

Frais Greffe : par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce ou par carte bancaire (pour le site de Lyon uniquement) ou en espèces (merci de prévoir l'appoint)

- Création : 93.70 euros
- Location gérance : 96.39 euros
- Achat : 54.08 euros

Frais CFE : 70.00 euros par chèque libellé à l'ordre de CFE – CCI LYON METROPOLE ou par carte bancaire (pour le site de Lyon uniquement) ou en espèces (merci de prévoir l'appoint)

### Information complémentaire

- **Installation d'une enseigne** : contacter la mairie du lieu d'implantation afin de connaître la réglementation.